



# FORMATION EN APPRENTISSAGE

## Licence Droit, Economie, Gestion Mention : Gestion des Organisations

**Début de la formation :**  
Septembre 2021

**Durée :** 1 an

**Rythme de l'alternance :**  
-> 1 semaine en centre de formation  
-> 2 semaines en entreprise

**Conditions d'admissibilité :**  
Être titulaire d'un diplôme BAC+2  
(120 ECTS) ou d'un titre  
professionnel de niveau III (5)

**Sélection sur dossier et entretien  
de motivation**

**Inscription définitive à compter de  
la signature du contrat en appren-  
tissage**

**Statuts :**  
- Contrat d'apprentissage (29 ans  
maximum)  
- Période pro A ou CPF pour les  
salariés

### OBJECTIFS

Former et qualifier des managers en organisation, en capacité de **gérer des projets d'organisation** en intégrant les dimensions contractuelles, juridiques, et de contrôle financier.

### COMPÉTENCES VISÉES

Appréhender les éléments de **l'environnement économique externe** de l'entreprise ou de l'organisation ;

Collaborer au sein (ou avec) des **services marketing, commercial, administration, des ventes et production ;**

Comprendre et **utiliser les informations comptables et financières** liées à l'activité de l'entreprise, de l'unité ou de l'organisation.

Participer à la **détermination des procédures adaptées** à l'organisation de l'activité.

Travailler dans **des équipes pluridisciplinaires et pluri-professionnelles.**

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Chargé.e de mission PME-PMI
- ◆ Coordinateur(trice) administrative
- ◆ Adjoint.e de Manager, de Direction
- ◆ Auditeur.rice
- ◆ Adjoint.e administratif et financier

# MANAGEMENT



## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier, sous forme d'épreuves écrites ou orales.

La délivrance de la licence est conditionnée par la réalisation d'un rapport d'activité professionnelle.

## UNITÉS DE FORMATION

- ◆ Méthodes et outils de l'organisation
- ◆ Démarches et outils de l'organisateur
- ◆ Règles générales du droit des contrats
- ◆ Droit du travail : relations individuelles
- ◆ Management des organisations
- ◆ Gestion des hommes et des équipes
- ◆ Anglais professionnel
- ◆ Risque organisationnel et gestion du changement
- ◆ Pilotage financier de l'entreprise

## RÉMUNÉRATION

**Salaires minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en 2021 :**

| Le<br>Salaire<br>de<br>l'apprenti<br>au<br>01/01/21 | Base de calcul : SMIC 35 h/semaine<br>Au 01/01/2021 : 1 554,58 €    |  |   |   |
|---|---|--|---|---|
|   | Année d'exécution du contrat  | Age de l'apprenti                                  |   |   |
|   |   | 18 à 20 ans  | 21 à 25 ans   | 26 ans et +   |
| Année 1<br>BTS/BUT 1<br>Ingénieur 1<br>Master 1     | 43 % du SMIC<br><br>668,47 €  | 53 % du SMIC ou SMC si + favorable<br><br>823,93 € | 100 % du SMIC ou SMC si + favorable<br><br>1 554,58 € |   |
|   | Année 2<br>BTS/DEUST/BUT 1<br>Licence Pro<br>Master 2 – Ingénieur 2 | 51 % du SMIC<br><br>792,84 €                       | 61 % du SMIC ou SMC si + favorable<br><br>948,29 €    | 100 % du SMIC ou SMC si + favorable<br><br>1 554,58 € |
|   |   | Année 3<br>Licence Générale<br>Ingénieur 3         | 67 % du SMIC<br><br>1 042,57 €                        | 78 % du SMIC ou SMC si + favorable<br><br>1 212,57 €  |

## AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN.E APPRENTI.E

**8 000 Euros maximum pour un.e apprenti.e d'au moins 18 ans**

**(contrat d'apprentissage conclu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 28 février 2022)**